



« Police Rendez-vous » : la prise de rendez-vous dans les commissariats de la police nationale maintenant disponible par internet pour tous les commissariats de grande couronne.

Résolument engagée dans une démarche de renforcement du lien numérique avec la population, la police nationale accroît son offre de services numériques en proposant, aujourd'hui, la prise de rendez-vous en ligne dans les commissariats.

L'objectif est triple :

- Éviter à l'utilisateur un déplacement non nécessaire lorsque sa démarche peut être réalisée de manière dématérialisée via l'un des téléservices proposés par la police nationale (plainte en ligne, signalements...).
- Permettre à l'utilisateur d'organiser son déplacement en commissariat en fonction de ses contraintes personnelles.
- Limiter les temps d'attente lors des pics de fréquentation.

Ce nouveau dispositif est progressivement déployé sur l'ensemble du territoire.

À compter du **25 mars 2024**, il sera donc possible de prendre rendez-vous avec les commissariats implantés dans les départements **77 – 78 – 91 – 95** afin notamment d'y déposer une plainte ou une main courante.

Pour en bénéficier :

- Je me rends sur le site Ma Sécurité via
 - le QR code ci-contre
 - ou le lien <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/police-rendez-vous>
- Je clique sur « **Prendre Rendez-vous** ».

Il m'est proposé de vérifier si un déplacement en commissariat est nécessaire en précisant ma situation. Lors de cette vérification, il m'est demandé de choisir le commissariat dans lequel je souhaite me rendre.

- Si un déplacement en commissariat est nécessaire, la prise de rendez-vous m'est proposée : je clique sur « **Prendre Rendez-vous** ».
- Je précise le motif de mon déplacement (plainte...).
- Je sélectionne le rendez-vous qui me convient.
- Je confirme mon identité via FranceConnect.
- Mon rendez-vous est alors validé, et je reçois un e-mail de confirmation.
- Si j'ai un contre-temps, j'annule mon rendez-vous grâce au lien d'annulation figurant dans l'e-mail de confirmation.

De même, si l'utilisateur se présente spontanément dans un commissariat de police lors d'un pic de fréquentation, l'agent d'accueil pourra lui proposer un rendez-vous pour lui éviter une trop longue attente. Il recevra également un e-mail de confirmation de son rendez-vous.